

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR GERARD ROY POUR LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL  
DU JEUDI 12 JUIN 2025**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 12 juin 2025, chargée d'examiner le dossier d'extension d'un magasin de l'enseigne LA HALLE sur la commune de Champniers,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême chargée du schéma de cohérence territoriale applicable sur la commune de Champniers, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 12 juin 2025,

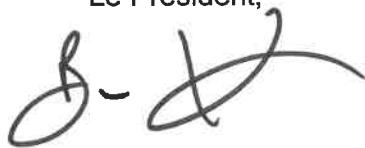
**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération chargée du schéma de cohérence territoriale applicable sur la commune de Champniers, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 12 juin 2025.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 10 JUIN 2025

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture  
le : 10 JUIN 2025

Affiché ou notifié

le : 10 JUIN 2025